

DICRIM



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



SE PRÉPARER
POUR BIEN RÉAGIR

DOCUMENT À CONSERVER



DICRIM, de quoi s'agit-il ?

Tempête, inondation, pandémie... Les territoires sont soumis à différents risques, d'origine naturelle ou humaine, qu'il convient d'anticiper pour protéger les populations. Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente les dangers graves auxquels la ville d'Ancenis-Saint-Géréon est exposée. Il décrit également les conduites à adopter par les habitantes et habitants en cas d'alerte. Conservez ce document !

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se caractérise par un événement d'une fréquence faible et d'une gravité élevée : nombreuses victimes, dégâts matériels importants, impacts environnementaux.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le maire est responsable de la sécurité de sa population. Afin de protéger les habitantes et habitants et réagir efficacement en cas d'événement majeur, la commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS est consultable en ligne sur www.ancenis-saint-gereon.fr

Le risque d'inondation

La Loire a coutume de sortir de son lit pour inonder des zones basses, où les habitant-es concernés sont préparés à ces périodes de crues modérées. Les dernières grandes crues ayant inondé la commune datent de 1936 et 1982.



CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

AVANT

- Tenez-vous informé-e
- **Protégez votre maison** (obturer les entrées d'eau, fermer portes et fenêtres, rehausser le mobilier, ranger au sec les produits polluants ou toxiques)
- **Garez vos véhicules sur un point haut**
- Prévoyez une évacuation (vos papiers d'identité, santé et traitements médicaux)

PENDANT



Écoutez
la radio



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez
à l'étage



Ne téléphonez
pas (laissez le
réseau libre)



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Ne vous engagez
pas sur une route
inondée

APRÈS

- Écoutez la radio et suivez les consignes
- **Nettoyez (désinfectez) et aérez vos locaux**, ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche, chauffez dès que possible. Contactez votre assureur
- Apportez dès que possible une première aide aux voisins et personnes fragiles

Le risque de transport de matières dangereuses et d'accident industriel



Notre commune a un tissu industriel important. Elle est aussi limitrophe d'un établissement SEVESO (établissement à risque soumis à des contraintes de sécurité). L'accident industriel et le transport de matières dangereuses peuvent provoquer des incendies, des explosions ou des pollutions (nuage toxique, contamination de l'eau ou du sol).



CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

RISQUE INDUSTRIEL OU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



AVANT

Préparez-vous soit à un confinement soit à une évacuation éventuelle (regroupez vos papiers d'identité, vos carnets de santé et vos traitements médicaux en cours, prévoyez une radio avec piles, lampe de poche, eau potable, couvertures, trousse de secours et vêtements de rechange)

PENDANT



Écoutez la radio



Fermez vos fenêtres



Mettez-vous à l'abri



Ne téléphonez pas (laissez le réseau libre)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne prenez pas votre voiture



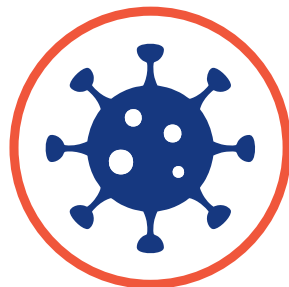
Ne fumez pas

APRÈS

- Écoutez la radio et suivez les consignes données par les autorités
- Aérez vos locaux si vous avez été confiné-e
- Apportez une première aide aux voisins et personnes fragiles
- Informez les autorités de tout danger persistant

Le risque sanitaire : pandémie

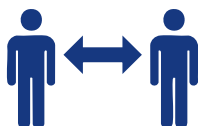
Une pandémie est une épidémie caractérisée par une diffusion rapide et très étendue d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.



CONSIGNES EN CAS D'ALERTE



Lavez-vous les mains
régulièrement ou utilisez
une solution hydroalcoolique



Respectez une distance
d'au moins 1 mètre
avec les autres



Portez un masque



Saluez sans serrer
la main et évitez les
embrassades

Le risque terroriste

En cas de déclenchement de «l'urgence attentat», des mesures d'exception sont prévues pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat.



CONSIGNES EN CAS D'ALERTE



Echappez-vous
ou cachez-vous



Alertez par sms
au **114**



Mettez votre portable
en mode silencieux



Suivez les consignes
des forces de l'ordre



Pensez à votre voisinage isolé ou âgé ou donnez régulièrement de vos nouvelles à votre famille, vos proches, vos voisins si vous habitez seul-e.



Le risque lié aux événements climatiques



Dans le cas de forte chaleur ou de grand froid, une grande vigilance doit être apportée aux personnes les plus fragiles : personnes isolées, jeunes enfants, personnes âgées et en situation de handicap.



4 couleurs pour 4 niveaux de vigilance



Pas de vigilance particulière



Soyez attentif et attentive si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique



Soyez très vigilant-e, des phénomènes dangereux sont prévus



Une vigilance s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus



CONSIGNES EN CAS D'ALERTE



ALERTE CANICULE

La canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès lors qu'elle dépasse trois jours.

- Protégez-vous de la chaleur en fermant les volets et les fenêtres
- Si possible, restez chez vous et/ou évitez les activités extérieures aux heures les plus chaudes
- Humidifiez-vous régulièrement dans la journée (brumisateur, douche)
- Buvez et mangez régulièrement
- Portez des vêtements légers et protégez votre tête si vous devez sortir

Pensez à vous inscrire sur le registre "Plan canicule" auprès du CCAS (02 40 83 87 03) ou sur www.ancenis-saint-gereon.fr



ALERTE GRAND FROID

- Limitez autant que possible les activités extérieures, sinon couvrez-vous très chaudement et maintenez un niveau d'exercice régulier
- Maintenez à la maison une température ambiante (19°C minimum), fermez les pièces non utilisées et assurez-vous du bon entretien de votre chauffage. N'obstruez pas vos bouches d'aération.

Un dispositif national d'accueil, d'hébergement et d'insertion a été mis en place pour faire face aux périodes d'urgence hivernale. Toutes les personnes en situation précaire doivent bénéficier d'une mise à l'abri. Il est essentiel de repérer les personnes et les familles vivant dans des conditions d'habitat précaire et qui pourraient se trouver en situation de danger.

Signalez-les en appelant le CCAS au 02 40 83 87 03 ou le SAMU Social au 115



TEMPÊTE / ORAGE



Écoutez la radio



Coupez le gaz et l'électricité



Mettez-vous à l'abri



Ne téléphonez pas (laissez le réseau libre)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

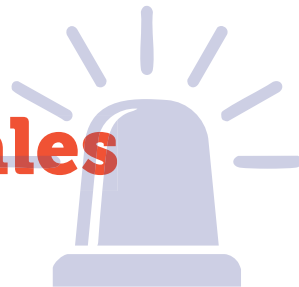


Ne vous engagez pas sur une route inondée

Consignes générales



L'ALERTE



En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'événement, vous pourrez être informé-e par différents moyens :

- ☐ Messages diffusés par des véhicules sonorisés
- ☐ Alerte sur vos téléphones – FRANCE Alert
- ☐ Internet, réseaux sociaux
- ☐ Radio



LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

En cas d'alerte

1

Se mettre et rester en sécurité,

laisser les enfants à l'école, à la crèche où ils y sont en sécurité – ne pas s'exposer, se protéger dans un bâtiment (en se confinant si nécessaire).

2

Eviter de téléphoner,

laisser les réseaux libres pour les secours.

3

Se tenir informé-e,

Les premières consignes seront données sur les ondes ICI LOIRE Océan (101,8) ou France Inter (90,6) ainsi que sur le site internet de la ville

4

Se préparer à une évacuation éventuelle

Regroupez vos papiers d'identité, vos carnets de santé et vos traitements médicaux en cours, prévoyez une radio avec piles, lampe de poche, eau potable, couvertures, trousse de secours et vêtements de rechange.